AISLF XXIe CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOCIOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE

La société morale

TUNIS 12-16 JUILLET 2021

Appel à communications du GT23
Mobilités spatiales et fluidités sociales

Correspondante pour le Congrès : Stéphanie VINCENT - s.vincent@univ-lyon2.fr

La liberté de circulation en question

Si la mobilité est souvent associée dans nos imaginaires à l'exploration, l'aventure, la liberté voire la dérive, nos mouvements sont-ils si libres que cela ? Entre impératifs écologiques et sociaux, Marches pour le Climat et Mouvement des Gilets Jaunes, certaines mobilités apparaissent légitimes tandis que d'autres, au contraire, sont pointées du doigt. Pour n'en prendre qu'un exemple, ce sont tantôt les voyages en avion, tantôt les voitures, tantôt les deux-roues motorisés qui sont accusés de tous les maux écologiques. Loin d'être homogènes, les visions morales qui accompagnent les mobilités géographiques et leurs contrôles diffèrent fortement selon la forme de mobilité considérée, les territoires, l'appartenance sociale ou encore l'adhésion à certaines valeurs.

Le contrôle moral des mobilités n'est pas nouveau en soi. Mais, dans le cadre actuel, le rôle des outils numériques sur l'encadrement, voire le contrôle de nos mouvements géographiques, est particulièrement questionné et source de nouvelles inquiétudes. La révolution numérique a permis, de manière parfois involontaire ou implicite, de publiciser à une large échelle nos vies privées (Scheller, Urry, 2003) via Facebook, Twitter ou Instagram ; nos véhicules et nos téléphones sont connectés et géolocalisés (via Waze ou Tomtom) ; et les GAFA peuvent aujourd'hui nous suivre à la trace, demain peut-être agir sur nos mobilités au sens large. La profusion de capteurs, de caméras de surveillance, de partages de données, souvent développés au nom de la sécurité, entre-t-elle en contradiction avec l'idéal de liberté et de démocratie intrinsèquement porté par la notion de mobilité ? S'il existe une importante littérature sociologique qui dénonce depuis longtemps la société de surveillance (voir notamment Foucault 1975), quelles en sont les conséquences sur les pratiques de mobilité dans une acception large ?

Le GT23 appelle dans cette perspective des communications à même d'explorer et d'objectiver les visions normatives très actuelles qui entourent les mobilités géographiques ou/et leurs imaginaires. Les propositions pourront explorer les normes et éléments moraux des discours publics, experts, etc., mais aussi leurs articulations avec les pratiques concrètes de mobilité. Dans quels territoires, pour quelles populations les mouvements dans l'espace géographique sont-ils libres ? Sont-ils contrôlés ? Comment ? Quels sont les discours et les argumentaires qui sous-tendent ces contrôles ? Des communications explorant l'articulation entre, d'une part, normativité et contrôle émanant des outils numériques et, d'autre part, les mouvements des individus sont particulièrement attendues.

Les consignes pour proposer une communication se trouvent sur le site du Congrès :
https://congres2021.aislf.org/

Références citées

Foucault, M., *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

Scheller, M., Urry, J., 2003, « Mobile transformations of 'Public' and 'Private' Life », *Theory Culture & Society* 20(3):107-125.